



## CONSEIL GENERAL

### PROPOSITION (art. 52 ss RCG)

« Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général [sur des objets relevant de ce dernier]. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté » (art. 52, al. 2 RCG)

#### Formulaire de dépôt

Mme / M. : Buchs Katharina

Objet : Utilisation du Terrain Synthétique de Football

Développement écrit (ou annexe jointe)

La commune de Villars-sur-Glâne a investi dans un outil formidable pour la promotion et la pratique du sport avec le terrain synthétique de football. Ce projet, porté avec succès par le FC Villars, était voué au départ à être loué. Ainsi le terrain est fermé à clé. Au nom de nombreux jeunes et de familles, ce postulat demande au Conseil Communal - en collaboration avec les acteurs du FC Villars - d'étudier la possibilité de l'utilisation du terrain synthétique au publique.

Signature

*K. Buchs*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*

#### Cosignataires

Nom *ROZAS* Prénom *GIOVANA* Signature .....

Nom *Gantier* Prénom *Sergiu* Signature .....

Nom *Labeunets* Prénom *Viktoria* Signature .....

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

Nom ..... Prénom ..... Signature .....

#### A remplir par le Secrétariat communal

Déposée au Secrétariat, le *20.03.2025*

N° d'ordre : *038*

Dicastère : .....

Transmise le\* : .....

Administration communale  
1752 Villars-sur-Glâne

\*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal